

# REACH : 10 ans aprÃ's, une base de donnÃ©es unique au monde sur les substances chimiques

Dossier de la rÃ©daction de H2o  
June 2018

Le 31 mai 2018 marque la fin de la derniÃ¨re Ã©chÃ©ance d'enregistrement du rÃ©glement europÃ©en REACH. L'Union europÃ©enne dispose aujourd'hui d'un inventaire unique au monde sur les substances chimiques et les usages et risques qui leurs sont associÃ©s. DÃ©sormais, toute entreprise fabriquant ou important une substance chimique dans l'Espace Ã©conomique europÃ©en Ã  plus d'une tonne par an sera tenue de l'enregistrer pour pouvoir la mettre sur le marchÃ©. Les substances les plus enregistrÃ©es actuellement comprennent entre autre l'Ã©thanol, le dioxyde de titane et l'aluminium.

Depuis son entrÃ©e en vigueur au 1er juin 2007, ce sont plus de 20 000 substances qui ont Ã©tÃ© enregistrÃ©es au niveau europÃ©en, correspondant Ã  plus de 80 000 dossiers. En terme de nombre d'enregistrements, la France se classe 3Ã©me aprÃ's l'Allemagne et le Royaume-Uni avec 8 000 enregistrements pour 4 000 substances, dont au moins prÃ's de 3 000 (pour 2 000 substances) pour la derniÃ¨re Ã©chÃ©ance. Dans son rapport de mars 2018 sur le fonctionnement du rÃ©glement, la Commission europÃ©enne rappelle que l'ampleur estimÃ©e des avantages potentiels pour la santÃ© humaine et pour l'environnement de REACH est de l'ordre de 100 milliards d'euros sur une pÃ©riode de 25 Ã  30 ans. Au cours des dix premiÃres annÃ©es de REACH, l'Union europÃ©enne a Ã©tabli un marchÃ© intÃ©rieur avec des rÃ©gles de sÃ©curitÃ© encourageant l'innovation vers des produits chimiques plus sÃ»rs. Le rÃ©glement a permis de mieux connaÃ®tre les dangers des substances chimiques mises sur le marchÃ© europÃ©en, d'informer et protÃ©ger les salariÃ©s, le citoyen et l'environnement, ainsi que de dÃ©velopper la compÃ©titivitÃ© et de promouvoir l'innovation dans les entreprises europÃ©ennes. EntrÃ© en vigueur le 1er juin 2007, le rÃ©glement REACH comporte 3 procÃ©dures : l'enregistrement, la procÃ©dure d'autorisation et la restriction pour les substances conduisant Ã  un risque inacceptable.

Environnement FranceÂ